



BULLETIN TRIMESTRIEL DE LIAISON DE L'AMICALE DU CAMP DE CONCENTRATION DE DACHAU ENTRE LES SURVIVANTS ET LEURS FAMILLES
2, rue Chauchat - 75009 Paris - Tél. : 01 45 23 39 99 - E-mail : amicaledachau.france@gmail.com

N°775

82^e année

Avril à juin 2026

Inquiétudes sur le devenir des sites mémoriaux

Le devenir des sites mémoriaux est au cœur des débats de nos associations de mémoire, amicales et comités internationaux, mais également des équipes de ces lieux. L'éloignement des faits historiques, la crainte de l'oubli, les restrictions budgétaires, mais aussi la montée des partis d'extrême droite ou assimilés, ainsi que la possibilité de leur accession au pouvoir dans certaines démocraties européennes, font craindre une diminution de l'intérêt et du soutien accordés aux activités des sites mémoriaux.

Nos amicales nationales demeurent profondément attachées à ces lieux de mémoire, attachement souvent inscrit dans leurs statuts. Elles participent fidèlement aux commémorations, apportent leur soutien pédagogique aux équipes des mémoriaux et accompagnent fréquemment les voyages organisés, qu'ils soient destinés aux scolaires ou aux familles de descendants. Le site mémoriel du camp constitue, en effet, à la fois leur point de référence et un outil pédagogique essentiel, au-delà de l'acte d'hommage rendu à toutes les victimes. Il est donc naturel que les amicales nationales, quel que soit leur pays, expriment une inquiétude partagée.

Au mois d'avril dernier, les comités internationaux des principaux camps, réunis à La Haye, ont pris l'initiative d'un communiqué commun appelant à l'inscription de l'ensemble des sites mémoriaux sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO, à l'instar du Mémorial d'Auschwitz inscrit en 1979.

Plus récemment encore, le 15 juillet dernier, trente-deux sites mémoriaux ont adopté à l'unanimité le communiqué suivant :

« Les lieux de mémoire européens, érigés sur les sites liés aux crimes perpétrés par les nazis, les fascistes et leurs complices pendant la Seconde Guerre mondiale, constituent un héritage tangible de l'histoire qui a façonné les fondements de l'Europe d'après-guerre.

Alors que nos sociétés connaissent des changements profonds et que la génération des survivants et des témoins directs disparaît peu à peu, les lieux de mémoire

assument une responsabilité permanente : sensibiliser au passé, encourager activement la réflexion au sein de notre société contemporaine, et dénoncer et combattre la déshumanisation, le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie partout où ils se manifestent.

Dans l'exercice de cette responsabilité, les lieux de mémoire occupent une position à part. S'appuyant sur des recherches rigoureuses et des preuves historiques, ils sont détachés des intérêts privés, indépendants, et font entendre une voix critique, notamment face aux évolutions politiques et à toutes les formes de discours de haine. Cela exige que les lieux de mémoire restent des espaces où l'on peut se poser des questions difficiles et qu'ils puissent lancer des avertissements lorsque cela s'impose.

Cette mission ne peut être assurée que si l'indépendance programmatique des lieux de mémoire est garantie vis-à-vis des autorités politiques : locales, régionales, nationales ou européennes. Leur autonomie intellectuelle et pratique ne doit pas être soumise à des pressions politiques ou budgétaires.

En tant que gardiens d'une histoire qui a touché l'ensemble de l'Europe, leur indépendance n'est pas seulement une question interne relevant de leurs instances dirigeantes respectives, mais un intérêt commun de l'Europe en tant que telle.

Pour faire face aux défis croissants qui pèsent sur la démocratie et la paix, nous appelons toutes les parties prenantes au dialogue public à respecter ce principe d'autonomie. »

Ainsi, l'ensemble des acteurs de la Mémoire semble se mobiliser pour préserver les sites mémoriaux face aux dangers croissants de l'oubli et du négationnisme. Pour rejoindre cette volonté commune, l'action de notre Amicale, à travers ses adhérents et sympathisants, ne doit pas faiblir et doit sans cesse se renouveler.

Dominique BOUEILH, président

CONGRÈS

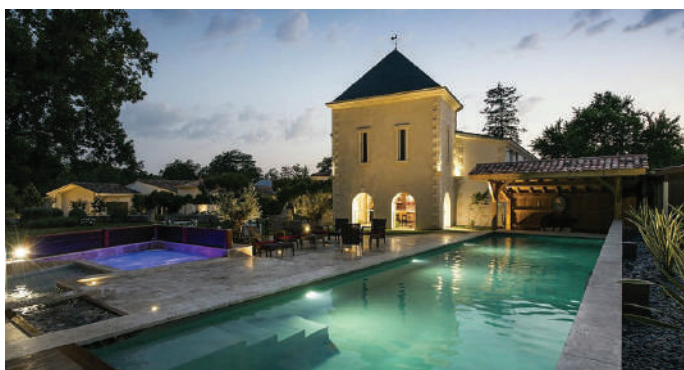
Congrès annuel de l'Amicale du camp de concentration de Dachau à Léognan, du 16 au 18 octobre 2026

Notre Amicale organise cette année son congrès annuel dans la ville de Léognan, du 16 au 18 octobre 2026.

Située au cœur des vignobles du Bordelais, la ville de Léognan nous accueillera pour rendre hommage aux déportés de la Gironde. La tenue de notre congrès national s'inscrit dans nos activités de mémoire, et nous veillons à organiser cet événement chaque année dans des villes de province ayant particulièrement souffert du lourd tribut de la Résistance et de la Déportation.

La ville de Léognan présente également la particularité d'être jumelée avec la ville de Dachau depuis 2022. Ce jumelage trouve son origine dans la musique, à travers les formations musicales respectives des deux villes. Il est animé par l'association d'amitié franco-allemande Léognan-Dachau. M. Florian Hartmann, maire de Dachau, sera très probablement présent à notre congrès, aux côtés de M. Stéphane Garcia, maire de Léognan.

Des conditions spéciales d'hébergement ont été négociées avec le Domaine de Larchay. Elles incluent le repas du vendredi soir, la mise à disposition de la salle de conférence, ainsi que les nuits d'hôtel des 16 et 17 octobre (extension possible sur demande spéciale). Vous pouvez découvrir les charmes de ce domaine, situé au cœur des vignobles, à l'adresse suivante : <https://domainedelarchey.com/>



Le programme du congrès, dans sa version préliminaire, est le suivant :

Du 28 septembre au 17 octobre :

Visite libre et/ou organisée de l'exposition « Dachau » et de l'exposition « Mémoire de déportations », dans une

salle à définir.

Vendredi 16 octobre 2026 (programme susceptible d'évoluer selon la disponibilité des groupes scolaires) :

- 9 h 00 : Accueil des participants à Léognan et présentation des expositions « Dachau » et « Mémoire de déportations »
- 10 h 00 : Rencontre avec un groupe scolaire
- 12 h 00 : Buffet déjeunatoire à Léognan
- 14 h 00 – 16 h 00 : Conférence, présentation et lecture, par des scolaires, de biographies d'anciens déportés de la région de Léognan
- 20 h 00 : Dîner au Domaine de Larchey

Samedi 17 octobre 2026 :

- 9 h 00 : Assemblée générale dans la salle de conférence du Domaine de Larchey
- 12 h 00 : Visite du marché de Léognan
- 12 h 30 : Déjeuner au restaurant « L'Esprit des vins » à Léognan
- 14 h 30 – 17 h 30 : Parcours mémoire sur les sites historiques du département
- 19 h 30 : Soirée de fraternité au cœur des vignobles

Dimanche 18 octobre 2026 (horaires à confirmer) :

- 10 h 00 : Hommage officiel au monument aux morts de Léognan
- 10 h 30 : Hommage religieux dans l'église Saint-Martin de Léognan, en mémoire des victimes du camp de concentration de Dachau, avec présence des drapeaux
- 11 h 45 : Réception à la mairie de Léognan
- 13 h 30 : Déjeuner de clôture au restaurant « L'Esprit des vins » à Léognan



CONGRÈS

Bulletin d'inscription au congrès de Léognan

(à nous retourner par mail ou par courrier au plus tard le 30 août)

Nombre de participants :

Nom(s) et prénom(s) des participants :

Jour et heure d'arrivée prévus :

Jour et heure de départ arrivés :

L'hôtel du Domaine de Larchey met à disposition 13 chambres doubles ainsi que deux chambres familiales (d'une capacité de 4 personnes chacune), au tarif de 130 €. Le petit-déjeuner buffet est proposé en supplément au prix de 15 €. Le parking est gratuit. Si la capacité d'accueil du domaine est dépassée, des hôtels situés à proximité pourront être proposés, sur demande ou via une réservation individuelle.

Participation aux frais de congrès (15 €/personne) :

Nuitée du 16 octobre (130 € + petit déjeuner 15 €/personne) :

Nuitée du 17 octobre (130 € + petit déjeuner 15 €/personne) :

Repas du vendredi midi à régler individuellement sur place (budget 20 €) : Oui / Non

Repas du vendredi soir au Domaine de Larchey (35 €/personne) :

Repas du samedi midi au restaurant « L'Esprit des vins » (30 €/personne) :

Soirée de fraternité au cœur des vignobles (40 €/personne) :

Repas du dimanche midi au restaurant « L'Eprit des vins » (30 €/personne) :

TOTAL de votre participation, à régler par chèque ou virement au plus tard le 30 août :

Merci de bien vouloir nous indiquer vos intentions de participation au plus vite.

